



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le seize juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 7), MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (puis 9 à partir du point 7)
Nombre de votants : 9 (puis 10 à partir du point 7)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



11. Objet : Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL57) - Demande de subvention 2024

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 10 novembre 2020 portant signature de la convention de partenariat - animation du programme SARE, avec l'ADIL57, pour la période 2021-2023,

Vu la décision n° 15 du Bureau communautaire en date du 21 novembre 2023 prolongeant la convention de partenariat pour une durée supplémentaire de 1 an,

Considérant que l'ADEME et la Région Grand Est soutiennent et animent cette démarche,

Lancé en 2021, le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) permet de mettre à disposition de tous les ménages s'engageant dans un projet de rénovation énergétique un conseiller France Rénov', sans conditions de ressources, qu'ils soient propriétaires, bailleurs ou locataires. Ce service permet l'information du public demandeur sur les travaux de rénovation énergétique, les aides financières disponibles, les démarches juridiques et l'accompagnement individualisé, le cas échéant. Des balades thermiques sont également proposées.

L'avenant de prolongation prévoit que la participation financière de la CCCE reste identique à celle de la convention initiale, à savoir 2 610 € par an.

Par courrier daté du 2 avril 2024, l'association ADIL57 a sollicité auprès de la CCCE l'octroi de cette subvention d'activité.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'ADIL57, en date du 10 juillet 2024,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 27 mai 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 2 610 € à l'Association ADIL57 pour l'année 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	10
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 17 juillet 2024

Le Président,

Michel PAQUET

